

**Département de Mayotte**  
**Communauté des Communes du Centre-Ouest**

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 41 DU 02 SEPTEMBRE 2017 PORTANT  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE L'ATLAS DE LA  
BIODIVERSITE DE LA CCCO**

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 6

De Votants : 6

**NOTA** – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et -12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

**Présents :**

**ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSOUFOU Soulaïmana, ABDOU-MADI Sandati,**

**Absents :**

**AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchaty Soilihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanafi, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoiriffa, AHMED Aida, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Attoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.**

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame **ABDOU-MADI Sandati**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le président expose**

La communauté de communes centre-ouest (CCCO) souhaite s'engager dans la démarche de constitution d'un Atlas de la Biodiversité Inter-Communale sur son territoire. L'ABC est un guide pratique, qui permettra de mettre en place des actions d'inventaires, d'éducation à l'environnement, de sciences participatives tout en donnant du sens aux actions de lutte en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la biodiversité communale. L'ABC ne remplace aucune

Page 1 sur 2



obligation réglementaire en matière de biodiversité. Il s'agit bien d'une démarche volontaire de la commune, d'un outil d'aide à la décision qui permettra d'acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel du territoire par la mise en place d'inventaires faunistiques et floristiques, puis par la définition d'enjeux de préservation et enfin par la mise en place d'un plan d'action.

La CCCO a décidé de réaliser l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale dans le but de disposer d'un plan d'action de préservation, de protection et de valorisation de la biodiversité sur son territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

- 1) De valider le plan de financement proposé (80/20),
- 2) De charger le Président de formuler une demande de subvention, pour un montant de 120 000€ (80%) au titre de l'appel à projet manifestations d'intérêt (AMI),
- 3) De faire participer la CCCO au financement de ce projet à hauteur de 30 000 € (20%)
- 4) Et d'autoriser le Président à signer tous documents liés à l'exécution de cette délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO.

Fait et délibéré, le 02 septembre 2017

**Pour extrait conforme,  
Le président**

